



***Premières Nations, équité financière et souveraineté
en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement***

**Chef national Perry Bellegarde
Assemblée des Premières Nations**

**Canada 2020
Allocution**

**29 avril 2015
Château Laurier, salon Drawing
Ottawa (Ontario)**

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



PRIORITÉ AU DISCOURS PRONONCÉ



Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Dans deux ans, nous célébrerons le 150^e anniversaire du Canada. Quel changement peut survenir d'ici 2017 en ce qui concerne les Premières Nations, et notre relation avec le Canada, afin que cette occasion en soit une que les Premières Nations puissent véritablement célébrer?

Notre relation avec le Canada a été empreinte de défis et la voie à suivre plus difficile qu'elle n'aurait dû l'être, mais il y a toujours de l'espoir et des possibilités d'instaurer un changement constructif.

Lorsque les temps sont difficiles, l'espoir et la détermination nous permettent de déterminer quelles ont été les occasions manquées, d'envisager la situation sous un autre angle et de trouver des façons de nous allier aux activistes, aux visionnaires et aux dirigeants qui font bouger les choses au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Alors que les Premières Nations se relèvent de l'expérience des pensionnats indiens, nous attendons avec impatience le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation. Les Premières Nations savent que nous sommes à un tournant de notre histoire.

À titre de dirigeant national, je vois un chemin pavé d'espoir et de mieux-être pour les enfants et les jeunes des Premières Nations, et je vois poindre un changement constructif en ce qui a trait à notre relation avec le Canada.

Le changement constructif qui est notre objectif est l'élimination de l'écart qui prévaut entre les Premières Nations et le reste du Canada en ce qui concerne tous les indices importants relatifs au développement socioéconomique.

Pour parvenir à instaurer ce changement, les Premières Nations revendiquent quotidiennement leurs droits de la personne fondamentaux sur tous leurs territoires.

Nous utiliserons les ressources dont nous disposons – notre population, nos langues et nos cultures, nos valeurs, notre travail acharné, ainsi que nos terres et leurs richesses – pour obtenir ce qui nous est nécessaire, pour subvenir à nos besoins, et pour prospérer à nouveau.

Pour prendre part à ce changement, les gouvernements fédéral et provinciaux ont également des tâches à accomplir.

Équité financière et élimination de l'écart

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Le premier point que je souhaite soulever est l'écart qui prévaut en matière de mieux-être entre les Premières Nations et le reste du Canada, et sur ce qui doit être fait pour le combler.

Le travail qui attend les Premières Nations – le premier ordre de gouvernement – et nos partenaires de traités plus jeunes, les gouvernements fédéral et provinciaux, requiert une compréhension mutuelle de la relation issue des traités.

L'esprit de notre relation issue des traités est fondé sur l'égalité des peuples, et non sur la domination d'un peuple par rapport à l'autre. Cet esprit est aujourd'hui promu par les lois internationales relatives aux droits de la personne, qui font état du lien entre les droits de la personne, le développement, la terre, les ressources, la sécurité et l'égalité entre les peuples.

Nous devons raviver l'esprit du partage équitable et de l'entraide entre les uns et les autres qui est l'essence même de la relation issue des traités. En premier lieu, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes financiers qui permettront de concrétiser les engagements sacrés pris par les partenaires en tant que peuples se partageant cette terre.

Les transferts financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux, entre les régions et entre les Premières Nations et la Couronne font partie de ce pacte qui nous rassemble au sein du Canada, et qui nous lie en tant que peuples se partageant les avantages et les ressources de cette terre, dans le respect des uns et des autres.

À l'heure actuelle, ces mécanismes n'engendrent pas d'équité pour les Premières Nations – loin de là.

Contrairement à l'assise financière dont bénéficient les services dispensés aux citoyens à l'extérieur des réserves, les gouvernements des Premières Nations doivent administrer de nombreux services essentiels, tant dans les domaines de la santé, des infrastructures, de l'éducation et de la protection de l'enfance, dans le cadre de programmes régis par un financement discrétionnaire et non assujetti à une protection législative.

Depuis 1996, Finances Canada limite arbitrairement à 2 % l'augmentation des dépenses pour les services essentiels, soit un tiers de l'augmentation de 6 % garantie par voie législative dont bénéficient la plupart des Canadiens, notamment dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé par exemple. Depuis 2006, les gouvernements provinciaux ont en moyenne accru leurs investissements vis-à-vis de leurs citoyens de 4 à 10 % annuellement. L'écart significatif qui prévaut en matière de

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



développement entre les Premières Nations et le Canada n'est par conséquent pas surprenant.

Le chapitre consacré aux Premières Nations dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral¹ décrit le problème avec précision : « Les transferts actuels aux administrations des Premières Nations sont conditionnels, rigides, insuffisants, imprévisibles et arbitraires. » I

Nous sommes prisonniers d'un système qui force les Premières Nations à administrer leur propre pauvreté. Et lorsque nos concitoyens fuient cette discrimination fiscale systémique pour vivre dans des centres urbains, les résultats de décennies d'oppression fiscale et économique sont clairement visibles, et le gouvernement fédéral se défausse de sa responsabilité sur les gouvernements provinciaux.

Les statistiques révèlent les résultats de décennies d'inégalité fiscale :

- Dans les communautés des Premières Nations, un enfant sur quatre vit dans la pauvreté, soit presque le double que la moyenne nationale.
- Le financement des services de protection de l'enfance dispensés aux enfants des Premières Nations est de 22 % inférieur au financement des services dispensés aux autres enfants canadiens.
- Le taux de suicide parmi les jeunes des Premières Nations est de cinq à sept fois plus élevé que parmi les autres jeunes Canadiens non autochtones.

À la lumière de cette réalité, le budget fédéral 2015 constitue une autre occasion manquée et coûteuse d'élaborer une approche globale en vue d'éliminer l'écart entre les Premières Nations et les autres communautés au Canada.

En 2011, la vérificatrice générale a fait part comme suit de sa profonde déception : « Un nombre disproportionné de citoyens des Premières Nations sont toujours privés de services essentiels que les autres Canadiens tiennent pour acquis. »

La vérificatrice générale a ensuite cité les répercussions négatives des mécanismes instables de financement actuels : « Le recours à des ententes de contribution pour financer des services gouvernementaux essentiels et des obligations relatives à des programmes (tels que les soins de santé ou l'éducation) a pour conséquence une piètre stabilité d'une année à l'autre au niveau de la planification et de la prestation des programmes, des problèmes au niveau du calendrier de débloqué des fonds et de la

¹ Le chapitre consacré aux Premières Nations dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (Centre canadien de politiques alternatives) a été rédigé avec le soutien de l'Assemblée des Premières Nations. <https://www.policyalternatives.ca/projects/alternative-federal-budget>

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



régularité du financement, entrave la reddition de comptes vis-à-vis des citoyens des Premières Nations et engendre une production coûteuse de rapports. »²

Deux problèmes de base perdurent. Premièrement, le statu quo ayant trait à un sous-financement chronique et volontaire, peu importe les besoins ou l'équité. Deuxièmement, les gouvernements des Premières Nations sont financés comme des ONG plutôt que comme des gouvernements parties au système constitutionnel de ce pays. Nous devrions bénéficier de transferts intergouvernementaux au même titre que les gouvernements des provinces et des territoires.

Le résultat est un manque de certitude en ce qui a trait à la planification ainsi que des crises sociales qui perdurent en raison d'un sous-financement chronique. Des mécanismes financiers inadéquats et insuffisants ont engendré des inégalités systémiques. L'écart en matière de développement entre le Canada et les Premières Nations se maintiendra tant que demeureront les mécanismes financiers actuels. Cette situation est au cœur de la plainte en matière d'égalité des droits soumise au Tribunal canadien des droits de la personne par l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Une décision de ce tribunal est attendue incessamment.

La protection de l'enfance n'est que l'un des exemples illustrant comment les progrès en matière de développement socioéconomique sont bloqués par le manque de capacités financières pour permettre la planification à long terme et la mise en œuvre de ces plans. Pour dire les choses le plus simplement possible, le plafond de 2 % verrouille la pauvreté des Premières Nations.

La communauté internationale prend note des inégalités structurelles du Canada en ce qui concerne ses relations avec les Premières Nations et le traitement auquel elles sont soumises. Des instances respectées sur le plan des droits de la personne établissent le lien entre des disparités socioéconomiques flagrantes d'un côté et de graves violations des droits de la personne de l'autre.

Ce fut le cas au mois de mars cette année, lorsque le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a conclu que le Canada commettait de graves violations des droits de la personne en omettant de remédier à la discrimination systémique qui contribue à entretenir la pauvreté et que ces violations constituaient un facteur clé dans la tragédie actuelle des femmes autochtones

² Juin 2011 – Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada
http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201106_00_f_35368.html

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



assassinées ou disparues. La Commission interaméricaine des droits de l'homme était parvenue à des conclusions semblables quelques mois auparavant.

À celles et ceux qui ne parviennent pas à comprendre que la règle de droit stipule la mise en œuvre absolue de nos droits dans le cadre de mécanismes éliminant l'écart, je conseille fortement de se pencher sur l'étude de cas.

Maintenir les Premières Nations dans la pauvreté est une situation dans laquelle un coût « abordable » devient onéreux à long terme. Si nous éliminions l'écart en matière d'éducation et d'emploi entre les Premières Nations et les autres Canadiens, les travailleurs des Premières Nations permettraient d'accroître de 400 millions de dollars le PIB du Canada d'ici 2026 et le Canada économiserait 115 milliards de dollars en dépenses gouvernementales.

Alors – que devons-nous faire collectivement?

Afin de mettre en place une relation équitable en matière de partage, le gouvernement fédéral et les Premières Nations doivent élaborer des mécanismes financiers qui feront en sorte que toutes les communautés des Premières Nations soient dotées de services gouvernementaux équivalents à ceux des autres communautés au Canada. Il s'agit d'un droit fondamental de la personne et une obligation dans un pays aussi riche que le Canada.

Une bonne gouvernance nécessite la prestation de services gouvernementaux essentiels tels que les infrastructures, l'éducation, les soins de santé, l'eau potable, la protection de l'enfance et les services de police et d'incendie en vue de garantir la santé et la sécurité des communautés. La qualité des services gouvernementaux dispensés aux communautés des Premières Nations ne peut aucunement se comparer à celle des services offerts aux autres Canadiens.

De nombreux Canadiens ne semblent pas réaliser que le gouvernement fédéral est tenu d'offrir les mêmes services essentiels dans nos communautés que ceux offerts par les gouvernements provinciaux dans les leurs. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a élaboré aucune stratégie ni aucun plan en vue de travailler avec les Premières Nations pour éliminer l'écart en matière de conditions de vie et de mieux-être – comme nous l'avons une fois de plus constaté dans le budget 2015.

Au cours des dernières années, le Canada s'est haussé jusqu'à la 6^e ou 8^e place de l'indice du développement humain des Nations Unies pour ses conditions de vie, alors que les Premières Nations figuraient au mieux à la 63^e place. Le propre indice du

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



gouvernement en matière de mieux-être révèle que la position des Premières Nations comparée au reste du Canada n'a que peu changé au cours des 30 dernières années³.

Presque deux décennies de sous-financement ont engendré des conditions de vie qui demeurent bien en deçà de celles dont jouissent en moyenne les Canadiennes et les Canadiens. Ce sont les enfants des Premières Nations qui paient le plus lourd tribut dès leur naissance face à cette oppression fiscale, et cette situation doit cesser.

Un nouveau mécanisme financier doit tenir compte de ce que le point de départ actuel pour la plupart de nos communautés est loin derrière celui des autres Canadiens sur le plan du mieux-être et de l'ensemble des conditions de vie.

Un nouveau mécanisme financier doit comprendre des investissements de rattrapage, assortis de clauses d'indexation correspondant aux réalités de la croissance de la population, aux facteurs géographiques et à d'autres facteurs pertinents.

Nous devons mettre un terme au sous-financement punitif et discriminatoire des communautés des Premières Nations.

Traités, partage des recettes et souveraineté en matière de ressources

Le deuxième point que je souhaite soulever est que, pour renouveler au sens large de la relation issue des traités, il est nécessaire de progresser au niveau des ententes sur les avantages tirés des ressources et des mécanismes de partage des recettes sur chaque territoire visé par un traité ou un titre autochtone.

Les premiers documents constitutionnels sont les traités, qui sont entrés en vigueur avant que le Canada ne soit créé et qui demeurent des engagements sacrés visant un partage entre peuples égaux.

Établir un pays dans lequel les Premières Nations seront considérées comme des partenaires à part égale nécessitera la mise en place, avec les gouvernements des provinces et des territoires, de mécanismes financiers reflétant l'esprit de la relation

³ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Indice de bien-être des communautés : *Rapport sur les tendances dans les collectivités des Premières Nations, 1981-2011* (Avril 2015) <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1345816651029/1345816742083> (« L'écart dans l'IBC entre les Premières Nations et les collectivités non autochtones est substantiel. En 2011, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités des Premières Nations était de 20 points inférieure à la moyenne pour les collectivités non autochtones. L'écart était le même en 1981. »)

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



issue des traités – qu'elle soit exprimée dans les anciens traités ou dans les nouvelles ententes relatives à la terre et à l'autonomie gouvernementale.

Adhérer à l'esprit et à l'intention des traités signifie que le Canada ne peut unilatéralement renégocier ses engagements dans le cadre d'ententes modernes sur les « revendications territoriales » et l'autonomie gouvernementale. Récemment, il a agi ainsi de la façon plus flagrante en imposant des textes législatifs contrevenant aux droits protégés par la constitution de participer à un processus mixte de prise de décisions dans le cadre de mécanismes mutuellement convenus et élaborés conjointement.

Dans le cas des anciens traités, la résolution des questions relatives à leur interprétation nécessitera une réévaluation axée sur le bon sens des comportements de la Couronne, ainsi que la reconnaissance du fait que les clauses d'extinction (rédigées en anglais et en général insérées après la tenue des discussions orales et la conclusion des traités) constituent une fraude.

La notion même d'extinction est une violation de nos droits fondamentaux de la personne. Et, permettez-moi de le préciser, il n'y a jamais eu d'extinction de nos droits fonciers. Personne ne s'avancerait à dire – prenez ma terre et ne me laissez que presque rien pour survivre.

Les lois internationales relatives aux droits de la personne reconnaissent les droits fondamentaux de tous les peuples autochtones de subvenir à leurs besoins et d'utiliser leurs ressources pour prospérer sur leurs propres terres. Notre droit de nous gouverner nous-mêmes en tant que peuples et de jouir des ressources de nos terres est un droit fondamental de la personne. Il ne peut être frappé d'extinction.

Plusieurs d'entre vous ont probablement pris acte des victoires sans cesse plus nombreuses remportées par les Premières Nations devant les tribunaux. Ces victoires sont d'autant plus marquantes que nous les avons remportées dans le cadre d'un système sur lequel nos gouvernements n'ont aucun contrôle. C'est certainement positif pour nous, mais aussi pour le Canada.

De nombreuses discussions ont eu lieu, et des craintes ont été exprimées, dans la foulée de nos victoires dans des causes telles que la *Nation Haida* et *Tsilhqot'in*. Je souhaite aujourd'hui aborder la question de ces craintes.

Un recalibrage et un transfert des pouvoirs **sont** en cours, dans le cadre desquels les Premières Nations reprennent leur place de peuple égal, en revendiquant leur fierté et leur souveraineté.

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Il n'y a rien à craindre d'un tel changement. Il s'agit d'une opportunité, d'une occasion de saisir la main que nous tendons en signe de paix depuis des générations et de se joindre à nous pour réédifier nos communautés.

À l'échelle internationale, des textes énumèrent les mesures à prendre pour collaborer en paix avec les peuples autochtones en tant que partenaires à part égale, plutôt que de les considérer comme une menace ou comme des peuples qui doivent être dominés.

Les Nations Unies ont confirmé que, en vertu des lois internationales relatives aux droits de la personne, les peuples autochtones détiennent un droit à l'autodétermination, qui comprend des droits en matière de développement sur nos territoires traditionnels.

L'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule en partie ce qui suit : « Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources. »

Nos droits inhérents en tant que peuples ont été confirmés par l'ONU – non créés ou accordés – mais plutôt reconnus comme des droits de la personne collectifs, préexistants et non éteignables.

Que signifie alors tout cela?

L'environnement juridique nous apprend que le Canada ne peut procéder sans nous au développement qu'il recherche. Il est impossible de tenter de contenir ce débat au sein des cadres réglementaires conçus unilatéralement par le fédéral et les provinces. Il est de plus évident que les efforts déployés par la Couronne pour concevoir des politiques et un appareil gouvernemental lui permettant de gérer ses obligations en matière de consultation et de consentement sont insuffisants. Les gouvernements tentent toujours de se conformer aux exigences de la décision rendue il y a 11 ans dans la cause *Nation Haida*. Les politiques et pratiques opérationnelles sont toujours en retard d'une bonne décennie sur la jurisprudence parce que le Couronne continue d'essayer de nous administrer comme des clients plutôt que de négocier avec nous en tant que peuples.

Pour le bien de l'ensemble de la population canadienne, les gouvernements fédéral et provinciaux devront reconnaître la réalité de 2015 – à savoir que la souveraineté est partagée au Canada – partagée entre les Premières Nations et les gouvernements

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



fédéral et provinciaux. Souveraineté partagée, avantages tirés des ressources partagés, recettes tirées des ressources partagées.

Nous ne sommes pas un troisième ordre de gouvernement, ni une forme de gouvernement municipal. Nous sommes les premiers peuples souverains de ce pays et nous continuerons d'en être les premiers détenteurs.

La souveraineté partagée signifie que nous ne tolérerons plus d'être traités comme des « demandeurs » sur nos propres terres. Nous détenons ce que le Créateur nous a donné. Nous ne soumettons pas de griefs, nous revendiquons ce pays.

Les 638 communautés et les 50 nations et plus que représente l'Assemblée des Premières Nations ont connu le pire et sont prêtes à faire table rase des façons de penser désuètes.

Nous **repre**ons le contrôle. Nous **réaffir**ons notre compétence sur nos terres et nos ressources.

Nous sommes prêts à des consultations significatives avec la Couronne sur les politiques et les textes législatifs de premier plan. L'obligation de la Couronne de consulter les Premières Nations à propos des textes législatifs important ayant une incidence sur nos droits en tant que peuples a récemment été confirmée dans une décision en cour fédérale (*Coutoreille – Première Nation crie de Mikisew*). Nos valeurs sur le plan de l'environnement et notre capacité d'équilibrer le développement, la protection environnementale et la durabilité sont intrinsèques à ce pays et il est temps que nous soyons entendus.

Nous sommes prêts à collaborer avec le secteur des affaires, ainsi qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux à toutes les tables ministérielles – dans les domaines de l'énergie, du développement économique et de l'éducation.

Le Canada ne doit pas manquer cette occasion – les Premières Nations ne doivent pas manquer cette occasion! Nous n'avons plus l'intention de rester impassibles pendant que des ressources naturelles, telles que pierres, minéraux et arbres, sont prélevées sur nos territoires alors que nos communautés luttent pour leur survie. L'heure est venue de faire en sorte que toutes les opportunités et les avantages de l'exploitation des ressources soient pleinement partagés avec les Premières Nations.

Le Canada a du faire face à la récession économique à quelques reprises au cours de son histoire – des mesures ont alors été prises pour aider à pallier les tensions. Plus récemment, des programmes ont été mis en œuvre pour stimuler l'économie. Les

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Premières Nations sont depuis longtemps confrontées à une récession économique de longue durée, qui a plongé la plupart de nos communautés dans la pauvreté. Les conséquences en sont criantes dans nos communautés – l'écart est ressenti tant par nos jeunes citoyens que par nos aînés.

Le Canada, les provinces, les territoires et les Premières Nations doivent s'unir pour faire en sorte que nous puissions tous prospérer dans ce pays et bâtir un avenir solide et honorable. Pour y parvenir, nous devons travailler ensemble à des mécanismes, des politiques et de nouvelles ententes, ainsi qu'étudier comment les recettes sont partagées et comment les ressources sont exploitées.

Une tâche importante nous attend également, celle d'édifier nos capacités et d'éduquer nos jeunes citoyens. Ce qui m'amène à soulever mon troisième point.

Éducation, développement des Premières Nations et espoir

Que doivent faire les Premières Nations pour progresser au niveau de leurs plans de développement – à l'échelle nationale et sur chaque territoire visé par un traité ou par le titre autochtone?

Nous devons inspirer de l'espoir à nos enfants et nos jeunes citoyens et les convaincre que les choses peuvent et vont changer, que nous pouvons apporter le changement par des actions collectives et individuelles, en étant ce que nous sommes.

Nous sommes les entrepreneurs, les enseignants, les gestionnaires de l'environnement et des ressources qui prennent soin de la terre, les aînés et les conseillers spirituels, les activistes, les chasseurs et les guérisseurs.

La résurgence de la culture et de l'activisme politique des Premières Nations est à son plus haut depuis que nous avons pour la première fois été confrontés au colonialisme.

Un volet crucial de ce changement est assuré par l'éducation de nos enfants et de nos jeunes citoyens, sous l'égide d'enseignants des Premières Nations.

Nos droits issus de traités et notre droit à l'autodétermination englobent le droit de développer, administrer et maintenir nos propres systèmes d'éducation. « Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations » demeure le principe fondateur pour soutenir l'éducation des Premières Nations et il constitue le test décisif pour évaluer toute proposition relative à l'éducation.

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Depuis la mise en place en 1996 du plafond de 2 % sur le financement de l'éducation, un manque de financement unique dans l'histoire s'est creusé pour totaliser plus de 3 milliards de dollars en moins pour les Premières Nations de tout au Canada.

Cette inégalité fait obstacle à notre développement et un nouveau cadre financier, assorti de normes et de l'obligation de rendre compte, est nécessaire pour y remédier – sous réserve que ce cadre ne soit pas administré ou supervisé par le ministère des Affaires « autochtones ».

Le fait qu'un accord politique portant sur la réforme de l'éducation ait échoué ne signifie pas que le Canada et les Premières Nations doivent cesser d'essayer de s'entendre.

Nous devons reprendre nos consultations, et un processus reconnaissant et soutenant la diversité régionale et locale, dans le respect de nos droits issus de traités et de nos droits inhérents en tant que peuples, doit être mis en place.

Au cours des six derniers mois environ, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'APN ont élaboré un plan de travail pour l'éducation des Premières Nations.

En décembre 2014, les Chefs-en-assemblée ont approuvé, en vue de discussions et modifications futures, le cadre d'une loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations et accroître la sensibilisation aux questions entourant l'éducation des Premières Nations.

L'ébauche de ce cadre se limite à définir quelles sont les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations.

Les Premières Nations comprennent qu'une réforme de l'éducation est nécessaire, et que des normes et des mécanismes de reddition de comptes sont liés au financement. Les Premières Nations s'acquittent de cette tâche. Ce que les Premières Nations n'accepteront pas est que des éléments cruciaux soient dictés par un ministère fédéral sans aucune compétence en matière d'éducation des Premières Nations.

Lorsque des ressources adéquates ont été octroyées aux Premières Nations, des succès notables ont été observés, en ce qui concerne par exemple les Premières Nations de Kettle et de Stony Point, ainsi que la nation Mi'kmaw Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse. Les élèves des Premières Nations ont prouvé que, lorsque des ressources en vue d'une éducation de qualité équivalentes à celles fournies aux autres élèves au Canada, ils pouvaient égaler ou même surpasser la moyenne des résultats provinciaux.

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



Bien que le succès ne soit pas uniquement conditionnel à l'argent, le financement est absolument crucial pour que les écoles des Premières Nations dispensent une éducation de qualité valorisant nos cultures et nos langues. Il suffit d'étudier le niveau de financement octroyé aux écoles provinciales minoritaires de langue française, qui perçoivent en moyenne plus de fonds que leurs homologues de langue anglaise, pour déterminer le niveau de financement requis lorsqu'une langue est en péril. Le rôle vital des cultures et des langues des Premières Nations dans le cursus scolaire est évident dans les succès observés en matière d'éducation des Premières Nations, tel qu'à Akwesasne.

Lorsque l'on parle d'éducation et du besoin d'une compréhension accrue des questions relatives à l'éducation des Premières Nations, nous devons collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que le cursus scolaire comprenne l'enseignement de la culture et de l'histoire des Premières Nations. Je tiens à saluer les régions qui se sont attelées à cette tâche importante. En partenariat avec le Manitoba, les Premières Nations ont élaboré une trousse éducative qui est en cours d'harmonisation avec le cursus scolaire dans cette province. Son lancement est prévu à l'automne.

Conclusion

En tant que Chef national, l'une de mes principales priorités est d'éliminer l'écart en matière de mieux-être et de conditions de vie qui prévaut entre les Premières Nations et la plupart du Canada. Il est évident que sans investissements significatifs au niveau de l'éducation des Premières Nations et dans d'autres domaines tels que le logement et l'eau potable, ainsi que dans des programmes viables et efficaces de protection de l'enfance, l'élimination de cet écart demeurera un objectif inatteignable.

Les inégalités en matière de financement entravent le développement du potentiel des Premières Nations, et par voie de conséquence du potentiel du Canada.

Pour définir les objectifs de développement économique dans les réserves, ou à l'extérieur de celles-ci, la nécessité de répondre aux besoins des enfants et des jeunes citoyens des Premières Nations en matière d'éducation doit être prise en compte. Sans citoyens bien éduqués et sans une main d'œuvre adéquatement formée, nos communautés continueront de lutter pour atteindre leurs objectifs de développement économique.

La voie vers le changement et vers des communautés des Premières Nations saines et prospères passe par nos jeunes citoyens. Nous devons leur inspirer l'espoir en l'avenir

Allocution du Chef national Perry Bellegarde

*Premières Nations, équité financière et souveraineté en matière de ressources :
La voie pour éliminer l'écart de développement*



en réédifiant nos propres communautés. C'est la responsabilité des dirigeants des Premières Nations.

La réédification des relations entre les Premières Nations et le Canada, notamment en ce qui a trait à la relation financière, est une responsabilité conjointe.

Nos jeunes citoyens sont enthousiastes et impatients, nos aînés et nos enseignants sont prêts à montrer la voie, nos entrepreneurs et nos gestionnaires fonciers sont prêts à travailler.

Nous tendons la main à notre partenaire de traité et nous lui disons – mettons-nous au travail et édifions un Canada plus fort au profit de toutes et tous!